

assez malade, était revenu en bonne santé. On assurait que Sarvet-Pacha resterait ministre du commerce et qu'il serait fait choix d'un autre personnage pour l'ambassade de Turquie à Paris. Un Turc ayant été assassiné à Kontala (Turquie d'Asie), les musulmans avaient assailli les Grecs en les menaçant d'un massacre.

Bruxelles, 6 avril.

Le Journal de Bruxelles annonce qu'en apprenant la mort de l'archevêque de Poson, le cabinet de Saint-Petersbourg a chargé immédiatement son ambassadeur à Berlin d'employer toute son influence auprès de M. de Bismark pour l'amener à présenter, comme successeur de Mgr Przyloski, quelque prélat d'origine allemande, à l'exclusion de tout ecclésiastique polonais.

Berlin, 6 avril.

Après une courte discussion, la Chambre a accepté à l'unanimité, les traités de Zollverein. La commission formée pour l'examen des crédits extraordinaires de la marine s'est constituée. M. de Carlowitz en a été nommé président.

Londres, 6 avril.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Comptes particuliers 696,141 liv. st.; portefeuille 364,588 liv. st.; Diminution : Encaisse métallique 103,566 liv. st.; compte du Trésor 507,846 liv. st.; réserve des billets 1,123,735 liv. st.

Berlin, 7 avril.

Une dépêche de Francfort constate que dans la séance de la Diète d'hier, le représentant d'Oldenbourg a protesté.

A la suite du vote, l'Autriche s'est déclarée prête à amener la solution demandée par la cession au duc d'Augustenbourg des droits acquis par elle, en vertu du traité de paix, pour le cas où la Prusse se montrerait animée des mêmes sentiments. Elle a ajouté qu'elle insisterait pour hâter une décision, et qu'elle ne renoncerait pas à ses titres de possession tant qu'une solution, conforme aux intérêts de l'Allemagne, n'aurait pas été obtenue.

La Prusse, d'un autre côté, s'est montrée disposée à une entente sous la condition expresse d'un examen préalable de tous les droits et surtout des siens. Elle maintiendra ses titres de co-possession jusqu'à ce qu'une solution, conforme à ses propres conditions et aux intérêts communs, sera intervenue; mais elle déclare, dès à présent, ne pas pouvoir faire entendre qu'elle se conformera à l'attente qui vient d'être exprimée par la Diète.

Vienne, 6 avril, soir.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du budget des finances. Elle a ensuite nommé une commission de quinze membres pour examiner les propositions du gouvernement sur le tarif des douanes.

La prochaine séance est fixée au 24 avril.

Francfort, 6 avril.

Après le vote, l'Autriche et la Prusse ont fait à la Diète les déclarations suivantes :

L'Autriche a déclaré de nouveau qu'elle était prête, dans le cas où la Prusse y consentirait, à résoudre la question dans le sens de la proposition votée par l'Assemblée et à renoncer à tout avantage particulier, abstraction faite des frais de guerre.

La Prusse a déclaré persister dans l'examen des questions de droit et de ses propres droits et prétentions.

La motion présentée il y a huit jours, à la Diète germanique, par la Bavière, la Saxe et Hesse-Darmstadt a été adoptée par neuf voix contre six.

Francfort, 6 avril.

Les Etats qui ont voté pour la motion saxo-bavaroise sont l'Autriche, la Bavière la Saxe, le Wurtemberg, Bade, Brunswick et Nassau et la seizième curie composée de Liechtenstein, Reuss, Schaumbourg-Lippe, Lippe, Waldeck et Hesse-Hombourg.

Ceux qui ont voté contre sont : La Prusse, le Hanovre, Hesse-Electorale, Mecklembourg, Oldenbourg et les villes libres.

Le Luxembourg s'est abstenu.

Rome, 6 avril, soir.

Un service solennel a été célébré, ce matin, dans la chapelle Sixtine, au Vatican, à la mémoire du feu roi de Bavière, Maximilien. Le Pape a donné l'absoute. Le roi Louis, père du défunt, le roi et la reine de Naples, la famille royale de Naples, le Sacré-Colège et le corps diplomatique, assistaient à cette cérémonie.

### CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

L'importante question du choix des Maires a été discutée jeudi au Corps législatif.

Il s'agissait de savoir si l'on attribuerait au suffrage universel le choix direct des magistrats communaux, ou bien, si tout en maintenant l'article 57 de la Constitution, portant que « les maires pourront être pris en dehors des conseils municipaux », on atténuerait ce que cette faculté peut avoir de préjudiciable. M. Rouher a démontré, par des raisons péremptoires, que la désignation directe entraînerait de nombreux inconvénients; mais il a ajouté que le pouvoir central veut concilier le plus possible le droit qu'il tient de la Constitution avec les préférences populaires.

« Le gouvernement », a dit l'honorable ministre, est résolu à prendre pour règle de conduite, le choix des maires dans le sein du conseil municipal, et pour que le suffrage universel s'exerce pleinement, sans entrave, sans passion. Il est également résolu à organiser les municipalités en France qu'après les élections qui doivent avoir lieu dans le cours de cette année. »

La majorité de la Chambre a admis le progrès réalisable, et l'amendement au neuvième paragraphe qui avait pour but de rendre obligatoire le choix des maires dans le sein des conseils municipaux, a été rejeté par 207 voix contre 25.

La Société industrielle de Mulhouse, préoccupée des difficultés que pourrait amener la stricte exécution de l'article 19 du décret du 25 Janvier 1865, relative à la fumivorité exigée des cheminées d'usines, a adressé la lettre suivante à M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. Nos lecteurs trouveront dans cette démarche une preuve nouvelle de la sollicitude constante et éclairée que met toujours cette Société à défendre les intérêts de l'industrie.

Mulhouse, le 13 mars 1865.

Monsieur le Ministre,

La Société industrielle de Mulhouse se fait un devoir de remercier Votre Excellence d'avoir soumis à la signature de l'Empereur le décret du 25 Janvier 1865, qui adoucit et même annule avec raison, dans l'intérêt de nos usines, plusieurs prescriptions aujourd'hui surannées de l'ordonnance de 1843. Le nouveau règlement a été reçu avec une vive satisfaction dans notre grand centre manufacturier, parce que chacun s'est plu à en reconnaître l'esprit libéral, conforme aux vœux adressés à Votre Excellence de divers co-

tés, et notamment par notre Société, à l'occasion de l'enquête ouverte sur ce sujet.

Cependant, Monsieur le Ministre, parmi les exigences du décret de Janvier, il en est une pour laquelle il ne nous semble pas que l'industrie puisse être prête dans la limite de temps qui lui est imposée; nous voulons parler de la fumivorité, qui doit être complètement obtenue dans le délai de six mois. Malgré l'essai que nous avons fait de plusieurs appareils (Beaufumé, Palazot, Thierry, etc.), nous avouons ne connaître aucun moyen pratique de résoudre le problème d'une manière satisfaisante; c'est-à-dire sans augmenter notablement le poids du combustible brûlé, ou sans exiger de la part du chauffeur une attention soutenue, dont il pourra bien faire preuve durant la courte durée d'une expérience, mais qu'on ne pourra jamais obtenir de lui constamment, pendant la continuité de son travail normal.

La Société industrielle de Mulhouse, qui étudie spécialement depuis plusieurs années tout ce qui se rapporte à la production de la vapeur, est prête à essayer, avec le soin scrupuleux qu'elle apporte à ses travaux, et qu'on se plait généralement à reconnaître, toutes les méthodes qui lui seront soumises par les inventeurs, au point de vue de la fumivorité; et elle se met entièrement à la disposition de Votre Excellence, pour le cas où vous désireriez avoir son opinion sur tels appareils qu'il vous plairait de soumettre à l'examen de son comité de mécanique.

Permettez-nous toutefois de vous faire observer, Monsieur le Ministre, qu'un délai de six mois semble bien court pour étudier sérieusement tout ce qui a été proposé jusqu'ici, car on ne peut juger utilement de la valeur d'un procédé, que lorsqu'on lui a fait subir de longues épreuves. Combien de fois en effet n'est-il pas arrivé que des inventions, après avoir eu l'approbation d'ingénieurs très-compétents, pour avoir été essayées pendant un temps insuffisant, ont été bientôt abandonnées, lorsque leurs défauts se sont révélés dans le travail ordinaire des ateliers?

N'est-ce pas là l'histoire des fumivores appliqués aux locomotives? Si, contrairement aux prescriptions rigoureuses de leurs cahiers des charges, les Compagnies de chemins de fer ne brûlent pas leur fumée, ce n'est pas faute d'appareils plus ou moins pronés, imaginés à leur usage; mais simplement parce que la pratique n'a pas sanctionné les louanges contenues dans les rapports dont plusieurs ont été l'objet. En présence de considérations si graves, le Gouvernement a donné la preuve d'une sage tolérance à l'égard de la traction des convois, et nous espérons qu'il ne voudra pas se montrer plus sévère envers les usines employant des machines fixes. Les difficultés y sont les mêmes; l'exécution des règlements ne saurait y être différente. Rendre les cheminées fumivores, c'est le désir de tout le monde; mais nous comptons assez sur la bienveillance et la justice du Gouvernement, pour espérer qu'il ne sévira pas contre les industriels, avant de leur avoir donné le temps de faire choix d'un procédé pratique et efficace, si tant est qu'il en existe un déjà.

Nous avons l'honneur, etc.

(Industriel alsacien.)

Le conseil municipal de Roubaix se réunira, mardi, en séance extraordinaire, pour délibérer sur les modifications à apporter aux devis et cahier des charges des travaux de pavage de la nouvelle déviation du chemin du Fresnoy.

Nous lisons dans l'Autorité, journal de Dunkerque :

« Nous sommes autorisé à déclarer que l'administration de la marine n'a reçu aucune instruction concernant la mise en quarantaine des navires venant de Russie. Cette nouvelle mise en circulation avec une légèreté déplorable, a été répétée par toute la presse de la capitale, et elle fait en ce moment son tour de France. Nous espérons que nos confrères s'empresseront de revenir sur une assertion qui pourrait occasionner du trouble dans les opérations commerciales avec ce pays. »

Le 31 mars dernier, des bateliers ont trouvé dans le canal de Wasquehal, une casquette en drap noir et un mouchoir rouge contenant quelques tranches de pain. On a cru un instant qu'un homme avait dû périr en cet endroit, mais jusqu'à présent les recherches faites n'ont abouti à aucun résultat.

Ce matin la police a arrêté place de la Mairie la femme L..., surprise en flagrant délit de vol d'un porte-monnaie au préjudice d'une marchande de mercerie.

Un émule de feu Mathieu (de la Drôme), M. Nick, prétend calculer les perturbations atmosphériques comme on calcule les marées; ces deux ordres de phénomènes étant dus, suivant lui, à peu près aux mêmes causes.

Quoi qu'il en soit du système de M. Nick, voici ses prédictions pour le mois d'avril :

- Du 1<sup>er</sup> au 2. Beau, froid la nuit.
- Du 3 au 5. Temps variable, giboulées.
- Du 6 au 9. Bourrasques avec pluie ou neige suivant les régions et l'altitude.
- Du 10 au 11. Coups de vent avec ou sans pluie.
- Du 12 au 14. Temps variable plutôt sec qu'humide.
- Du 15 au 16. Coup de vent avec ou sans pluie.
- Du 17 au 21. Temps variable, humide.
- Du 22 au 26. Fortes bourrasques avec pluie ou neige suivant les régions et l'altitude.
- Du 27 au 28. Beau, froid la nuit.
- Du 29 au 30. Temps variable, giboulées.

D'après ces prévisions les plus fortes perturbations atmosphériques auront lieu du 6 au 11 et du 22 au 26.

Les vents dominants seront ceux du Nord et du Nord-Ouest, du 1<sup>er</sup> au 2. Ceux du Sud-Est et Sud, du 3 au 5. Ceux du Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest, du 6 au 11. Ceux du Nord-Est et Nord-Ouest, du 12 au 14. Ceux du Sud et Sud-Ouest, du 15 au 19. Ceux d'Ouest et Nord-Ouest, du 20 au 26. Ceux du Nord et Nord-Est, du 27 au 28. Ceux du Sud-Est et Sud, du 29 au 30.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 1<sup>er</sup> au 7 avril 1865 inclus.

#### NAISSANCES.

32 garçons et 23 filles.

#### DÉCÈS.

Du 1<sup>er</sup> avril. — Henri Demester, 64 ans, commis, époux de Félicité Hoyon, rue des Récollets. — Marie-Joseph Grinberieux, 40 ans, ménagère, épouse de Gilles David, rue du Moulin-Broché. — Joseph Tassaert, 21 ans, rat-tacheur, célibataire, au chemin du Fresnoy. — Emélie Louise Domer, 41 ans, sans profession, épouse d'Adolphe-Aimé Desreumaux, rue de l'Embranchement.

Du 2. — Joséphine Leaucourt, 28 ans, ménagère, épouse d'Augustin-Bruno Valcke, aux Sept-Ponts. — François Bergem, 23 ans, tisserand, célibataire, au Tilleul. — Marie-Thérèse-Joseph Florin, 64 ans, ménagère, veuve de Fidèle-Amand Raman, à la maison des Petites Sœurs des Pauvres.

main de la jeune fille, et, après quelques paroles sympathiques de part et d'autre, Mlle de La Pinède expliqua le but de sa visite.

Il s'agissait de faire enlever du château, d'après un désir exprimé par le comte Honoré dans son testament, les meubles ayant servi plus spécialement à Mme de La Pinède, et quelques portraits de famille, accrochés dans les diverses chambres du château.

Denise avait un organe enchanteur, et s'exprimait d'une façon à la fois si correcte et si heureuse, qu'il était impossible de ne pas se laisser séduire par cette voix harmonieuse qui parlait si bien. Le comte de Védelle lui-même, quelque réfractaire qu'il fût à toute sensibilité, se laissa gagner par le charme.

Mademoiselle, dit-il à Denise, mon acte de vente ne stipule pas ces réserves; mais je suis enchanté d'avoir une occasion de vous être agréable.

Denise remercia le comte avec effusion; puis, le premier moment d'émotion passé, elle redevenait femme du monde.

« Ne comptez-vous pas venir à Paris l'hiver prochain, madame? dit-elle à la comtesse. »

« Oh! j'ai renoncé à Paris, et j'y suis bien forcée; le climat m'en est défendu. — Nous n'avons vendu le Val-Sec, dit le comte, que parce que la santé de Mme de Védelle réclamait l'air du Midi. »

« Mais c'est un peu sévère, la campagne à perpétuité, chère madame; vous irez à Marseille, au moins? »

« Pas davantage; nous avons pris notre retraite, M. de Védelle et moi. — Peut-être avez-vous raison de préférer la Pinède à Marseille, si Marseille ressemble à Toulon. Croiriez-vous, ma-

dame, que Toulon n'est pas du tout une ville? »

« Comment cela? — Il n'y a personne à voir; chez ma grand'tante, où je demeure, je n'ai encore vu que quelques marins se détachant sur un fond de douairières, et quelques douairières l'avant la Révolution! »

« Mais il me semble que ce sont les vraies, dit en souriant la comtesse. »

« Sans doute, et vous pourriez ajouter aussi que ce sont les plus amusantes femmes du monde à regarder. Quant à les écouter, c'est différent; j'en ai la migraine presque tous les soirs. »

« Probablement, vous ne comptez pas, mademoiselle, subir longtemps une pareille société? demanda le comte. »

« Hélas! monsieur le comte, j'ai encore cinq grands mois à passer à Toulon! »

« Qui vous y contraint? — Ma grand'tante et ma marraine; elle est parfaite pour moi; elle désire me garder près d'elle jusqu'à l'hiver... »

« Et comme nous sommes héritière de la tante, ajouta finement M. Legrand, il ne faut pas la fâcher. »

Denise de La Pinède fit un geste de dédain suprême pour l'observation de son tuteur, et continua :

« J'ai deux heures agréables dans la journée; ce sont celles de ma promenade en mer, et encore mes premiers plans sont-ils souvent gâtés par la vue de l'affreuse casaque des galériens. »

« Je vais vous montrer le bon côté de Toulon, dit la comtesse. »

« C'est que vous habitez dans le voisinage? reprit Denise. »

« Non. — Alors, je ne vois pas... »

« C'est que sa douce température amé-

liorera encore votre belle voix; augmenter votre talent n'est plus possible. »

La causerie continua sur ce ton d'amabilité réciproque; on parla de toutes choses avec cette variété et cette frivolité gracieuse dont on ne possède l'art qu'à Paris.

Pendant cette conversation, Georges ne dit pas un mot. Accoudé au dossier du fauteuil de sa mère, il semblait écouter avec intérêt ce qui se disait, et regardait Mlle de La Pinède d'un air à la fois ébloui et étonné, qui eût embarrassé toute autre personne que Denise; mais celle-ci était trop habituée à recueillir l'admiration pour avoir l'air de s'apercevoir de l'impression qu'elle produisait sur un jeune garçon timide, sans usage, et assez complètement charmé pour en être devenu muet.

Le comte de Védelle remarqua le trouble de son fils, et, voulant y mettre fin :

« Georges, dit-il, va dans le chartrier me chercher les pièces relatives aux acquisitions faites par M. de La Pinède depuis 1802. Je vais en avoir besoin tout à l'heure pour arrêter définitivement mes comptes avec M. Legrand. »

De sa vie, Georges n'avait résisté à un ordre de son père; il s'arracha à sa contemplation et sortit. Arrivé au second étage, il parut avoir oublié la commission dont il était chargé, car il passa devant la porte du chartrier et entra dans sa chambre. Pendant quelques minutes, il s'y promena à pas lents, puis il vint s'appuyer à sa fenêtre, parcourant d'un regard le magnifique paysage qu'elle encadrait, et y resta profondément absorbé.

Vers le milieu du jour, Jacques, qui s'était absenté après la visite des Lescaille, rentra au château. Le comte de Védelle le

présenta avec empressement à Mlle de La Pinède.

« Mais ce jeune homme que j'ai vu ici il y a quelques instants, n'est-il pas aussi un de mes vieux fils? demanda-t-elle. »

« Oui répondit le comte, c'est mon fils cadet; un grand enfant, une espèce de collègien sans usage, qui ne vaut pas la peine de vous être présenté... A propos, ajouta-t-il en s'adressant à Jacques, va donc voir ce qu'il fait au chartrier; je l'y ai envoyé chercher des actes, il est capable de ne pas savoir se débrouiller dans toutes ces paperasses. »

« Georges n'est pas au chartrier, mon père, il est à sa fenêtre, immobile comme une statue; je l'ai appelé tout à l'heure en rentrant, et, au lieu de me répondre, il s'est retiré. »

« Jacques, dit la comtesse à voix basse, va prévenir ton frère que Mlle de La Pinède et son tuteur veulent bien nous rester à dîner, et recommande-lui d'être exact. »

Jacques fit lestement la commission, et s'empressa de redescendre. Comme son frère, il avait été frappé par les charmes de la belle visiteuse. Sa façon de témoigner son admiration se montra aussi émue que celle de Georges était restée discrète. Denise sembla goûter davantage cette forme d'hommages, et, tandis que le comte, la comtesse et M. Legrand s'entretenaient du renouvellement des baux des fermiers de la Pinède, elle prêtait une oreille fort complaisante à la conversation enjouée du jeune homme. Jacques, ignorant le début mélancolique de la visite, s'efforça de faire sourire la belle Denise, et y parvint plusieurs fois sans trop de peine. Jacques savait que la gaieté est un excellent conducteur pour

Du 4. — Marie-Joseph Delfosse, 52 ans, ménagère, épouse de François-Joseph Legrou, rue de la Brasserie. — Julie-Joseph Herbau, 60 ans, ménagère, épouse de Louis Hasebroek, rue Saint-Jean. — Fidèle-Joseph Delcroix, 35 ans, tisserand, célibataire, à l'Hôpital-Napoléon.

Du 5. — François-Xavier Degroote, 50 ans, fleur, époux de Julie-Sophie Herman, au Fontenoy.

Du 6. — Henri-Joseph Lessens, 41 ans, à l'Hôpital-Napoléon. — Lambert-François Engelbert, 31 ans, fleur, époux d'Albertine-Amandine Fûchet, à l'Embranchement. — Auguste Wespreuwe, 17 ans, tisserand, célibataire, à l'Hôpital-Napoléon.

Du 7. — Martine-Lévine Bonte, 24 ans, sans profession, épouse de Gustave Thomas, au chemin de l'Homelet. — François Masque-lier, 44 ans, appréteur, veuf d'Elisa Naché, à l'Hôpital-Napoléon.

Plus il est décédé 17 garçons et 13 filles au-dessous de 10 ans.

### VILLE DE ROUBAIX

#### Cours public de Chimie

Lundi 10 avril, à 8 h. du soir

DU MERCURE (Fin).

1<sup>o</sup> Protocloration de mercure ou calomel : sa préparation, ses propriétés médicinales. — Aquila alba, aquila nitigata, panacée universelle des alchimistes.

2<sup>o</sup> Perchlorure de mercure ou sublime corrosif. — Ses différents noms : sel de vie, sel de science, poudre de succession, sel de la sagesse des alchimistes. — Préparation et propriétés de ce sel; son action sur l'économie animale. — Empoisonnements; contrepoisons. — Emploi du perchlorure de mercure en médecine et dans les fabriques d'indiennes.

#### Cours public de Physique

Mercredi 12 avril, à 8 h. du soir

1<sup>o</sup> Lumière électrique dans le tube de Geisler.

2<sup>o</sup> Actions des courants sur les courants.

#### COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture le 7 le 8 hausse baisse  
3% ancien 67,60 67,60  
1/2 au compt. 95,40 95,95 55

Pour toute la chronique locale, J. Rebouix.

#### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Dans quelques réflexions faites par le journal l'Époque sur le discours prononcé par M. Jules Favre, dans la séance de mercredi au sujet de l'amendement relatif à la suppression du courtage privilégié; nous trouvons ces renseignements fournis par l'enquête ouverte sur cette question :

« Il a été entendu à l'enquête 22 Chambres de commerce de villes où il existait des courtiers. De ce nombre, 5 seulement se sont prononcées sans réserve pour la liberté absolue, 2 ont hésité entre la liberté absolue et la liberté réglementée, 3 autres ont été d'avis qu'il y avait lieu de modifier l'institution actuelle dans le sens de la liberté réglementée, 11 se sont prononcées pour le maintien du courtage privilégié. »

beaucoup de petits ballons d'essai, qui s'envoient volontiers de jeune homme à belle fille.

La gaieté, avec sa réputation d'être sans conséquences, rend des services incalculables aux amoureux; aussi les habiles l'emploient-ils toujours au début. Le moyen de se formaliser de ce qui fait rire? Les femmes habiles se servent aussi de la gaieté contre les agressions, et avec un égal succès; mais les femmes ne sont habiles que lorsqu'elles sont expérimentées, et l'expérience ne leur vient qu'en faisant val les dangers de la plaisanterie. Elles, comme dirait un docteur, elles sont encore une preuve de l'efficacité du moyen.

Certains hommes cependant débutent avec gravité dès le premier jour. Cette méthode demande une valeur réelle; la habileté seule ne suffirait pas pour la faire triompher; il faut plus; il faut une supériorité constatée. On voit aussi des niais adopter le sérieux tout d'abord; ils réussissent d'ordinaire à se faire mettre à la porte.

Jacques appartenait à la première catégorie, celle des habiles; il avait pour principe, quand une femme lui plaisait, de tenter de gagner en riant. Il disait qu'on ne peut gagner à la loterie sans y mettre, et que, pour avoir des chances, il faut prendre beaucoup de billets. Il agissait comme il disait, et prétendait ne pas avoir à se plaindre de sa méthode.

(La suite au prochain numéro.)

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.